



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2008
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2008

29 et 30 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations des candidatures
et nominations**

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a reçu la candidature du Nigéria au Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques¹, en qualité de membre de plein exercice.
2. Par sa résolution 1986/66 du 23 juillet 1986, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à encourager la diversification géographique des experts qui composaient alors le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses. Les gouvernements sont invités à mettre des experts à la disposition du Comité, à la demande du Secrétaire général et à leurs frais.
3. Par ailleurs, dans sa résolution 2003/64 du 25 juillet 2003, le Conseil, après avoir noté la participation relativement faible d'experts venant de pays en développement et de pays en période de transition sur le plan économique aux travaux du Comité, a souligné l'importance de leur participation.
4. Le Secrétaire général a le plaisir d'approuver la candidature du Nigéria au Sous-Comité, en qualité de membre de plein exercice, et demande au Conseil d'entériner cette décision.

¹ La liste des membres actuels figure dans le document A/62/3, annexe III.

